

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 11 MARS 2013**

L'an deux mil treize, le onze mars à vingt heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT ; Mme N. TERRIOT ; M. C. BAUJARD ; Mme A. GIGON ; M. H. GAUDE ; Mme D. LETOUZEY ; M. J.M. COLLET ; Mme G. GUINET ; M. D. GASSE ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. X. RABAGO ; Mme M. ROUSSELET ; Mme I. RETAILLEAU ; M. B. BELADJ ; Mme C. CORMILLOT ; M. G. PERRIN ; Mme M. BIGEARD ; M. T. DARPHIN ; M. A. AUFFRET ; Mme C. SOLDATI ; M. G. PASSEREAU.

Excusés : M. J. GRELET procuration à Mme N. TERRIOT ; M. D. LEFEBVRE procuration à Mme M. ROUSSELET ; Mme A. DEMANGEON procuration à Mme G. GUINET ; Mme A. LIOTARD procuration à Mme C. SOLDATI ; M. M. FANOI procuration à M. T. DARPHIN ; Mme C. LACROIX procuration à M. H. GAUDE.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Approbation des comptes-rendus des Conseils municipaux du 12 décembre 2012 ainsi que du 4 février 2013.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Le Compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 février 2013 est approuvé à l'unanimité après intégration des deux modifications suivantes dans le chapitre III Finances locales 1 Débat d'orientation budgétaire :

- Anne Liotard, Conseillère municipale : Remplacer

« Anne LIOTARD consent que les propositions faites dans le document permettent un beau projet qui ne peut qu'emporter l'adhésion mais qui demande des explications. »

par « Je constate que certains projets et idées telles que présentés ne peuvent qu'emporter l'adhésion, mais qu'il s'agit de grandes idées générales qui sont données, et que sans un développement plus précis de la manière de procéder et avec quels moyens, il est bien difficile de se positionner quant à leur pertinence et à leur efficacité. »

- Christine SOLDATI, conseillère municipale :

« demande comment la question des taxes locales va être réglée, l'évolution des bases étant de +1.8% et l'inflation de 1.9%. »

Ajouter« et tient à souligner une inflation envisagée à 1.9% et non à 1.7% »

Christine SOLDATI, Conseillère municipale : Remplacer

« demande que soit examinée l'augmentation de la fiscalité communale au regard de la situation particulière des veufs et veuves et des dernières mesures fiscales concernant ces contribuables. »

par « précise que l'augmentation des bases en 2013 sera de 1.8% ce qui est plus important que l'inflation annoncée dans le document qui nous a été présenté. De ce fait, je ne souhaite pas une hausse des taxes locales.

D'une part, parce que dans le contexte actuel il nous faut être solidaire avec nos concitoyens. Les salaires n'augmentent pas malheureusement de la même façon que l'inflation...

D'autre part, parce que l'on peut penser que les recettes de la commune issues des taxes locales continueront à augmenter sans qu'on augmente nos taxes locales pour 3 raisons: augmentation des bases, plus de taxes foncières dues aux constructions qui auront 3 ans, la suppression envisagée en 2014 de la 1/2 part des veufs et veuves font que des personnes à revenus modestes, qui ne payaient pas de taxes d'habitation pourraient malheureusement en payer une. »

I. Institutions et vie politique

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que par lettre reçue en Mairie le 6 Mars 2013, Monsieur Jean-Marc GARCIA l'a informé de sa démission du Conseil municipal. Monsieur Gilles PASSEREAU qui vient immédiatement après le dernier élu de la liste « AGIR ENSEMBLE » a fait savoir qu'il acceptait de siéger au Conseil municipal.

Dès lors, Monsieur Jean-Marc GARCIA est remplacé par Monsieur Gilles PASSEREAU que Monsieur le Maire déclare installer dans ses fonctions.

2. Désignation d'un représentant de la commune d'Is-sur-Tille au sein du Conseil d'Administration de la SPL du Seuil de Bourgogne.

Le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Jean-Marc GARCIA, il convient de le remplacer en qualité de représentant de la commune d'Is-sur-Tille au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale du Seuil de Bourgogne.

Vu l'article 3 de la délibération du 26 septembre 2011 portant création de la Société Publique Locale du Seuil de Bourgogne, le nombre de représentants de la commune était fixé à 6 au sein du Conseil d'administration. Il est donc proposé que Madame Isabelle RETAILLEAU remplace Monsieur Jean-Marc GARCIA.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

II. Urbanisme

3. Droit de préemption urbain.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en matière de droit de préemption urbain conformément à la délibération du 25 mars 2008.

4. Convention de servitude ERDF.

Monsieur le Maire rappelle que le raccordement au réseau électrique du poste de refoulement des eaux usées à construire, dans le cadre de l'aménagement de nouveaux lots en ZI Champs Bezançon, a nécessité l'extension du réseau électrique par ERDF sur la parcelle communale cadastrée AL 166. Cette dernière appartenant au domaine privé de la collectivité, ERDF procède par convention sous seing privé afin d'établir la servitude, les droits et obligations de chacune des parties puis par acte devant notaire qui permettra de garantir l'accès aux installations aux fins de surveillance et d'entretien quel que soit le propriétaire. Les frais correspondants sont pris en charge par ERDF.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, au vu du projet d'acte établi par Maître STRIFFLING autorise Monsieur le Maire à signer l'acte établissant une servitude au profit d'ERDF sur la parcelle cadastrée AL 166.

5. Délégation du droit de priorité de la commune d'Is-sur-Tille à la COVATI.

Monsieur le Maire énonce au conseil municipal que France Domaine dans un courrier du 17 décembre 2012 concernant un bien situé « Place Villeneuve MORET » autrefois occupé par le centre routier de l'équipement à Is-sur-Tille, cadastré section A R 40 n°60 pour 110 mètres carrés propose à la commune d'exercer son droit de priorité.

Considérant que ce bâtiment a un intérêt pour poursuivre les activités sociales de l'association « les restos du cœur » présentes dans le bâtiment, et que celles-ci ont vocation à accueillir des personnes issues de l'ensemble des communes de la COVATI, la communauté de communes nous a fait savoir qu'elle souhaiterait se porter acquéreur de ce bâtiment.

Considérant l'intérêt de cette proposition, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité de céder son droit de priorité à la COVATI.

III. Finances locales

6. Budget primitif commune 2013.

En introduction, Michel MAILLOT, Maire, rappelle les grandes lignes qui ont conduit à l'élaboration du budget. Elles avaient été énoncées lors du débat d'orientation budgétaire et reposaient sur deux principes :

- Veiller aux conséquences financières directes de la crise dans le budget municipal tout en créant les moyens de prévenir « les secousses » de l'économie locale sur la vie de nos administrés.
- Poursuivre la mise en œuvre de projets ambitieux et structurants pour une société toujours plus juste et solidaire. Dans une période incertaine, notre rôle est d'assumer notre responsabilité d'agent économique et politique local qui anime l'ensemble des interactions des différents acteurs sur notre territoire.

Ceci conduit notre collectivité à maintenir une action ambitieuse par sa pertinence, c'est-à-dire sa capacité à développer des projets adaptés aux besoins des habitants de la commune dans leurs diversités d'âge et de conditions et à préparer l'avenir.

Trois priorités ont fondé la construction du budget 2013 :

- La poursuite des études de préfiguration des projets d'investissements permettant la mise en œuvre d'actions (espaces et équipements publics adaptés, rénovés ou nouveaux)
- Construire un budget de fonctionnement respectant les équilibres de ces dernières années, entre le poste budgétaire « frais de personnel » indispensable pour un service à la population et les postes permettant de conduire toutes les autres actions.
- Maîtriser la pression fiscale.

Ce budget a été élaboré avec prudence.

Nicole TERRIOT présentera plus précisément les principes qui ont régi sa construction.

Nicole TERRIOT, adjointe au budget et aux comptes, développe dans un deuxième temps les principes qui ont permis de construire le budget 2013. La Loi de finances pour 2013 prévoit pour la deuxième année consécutive une stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel des dotations, prévu pour trois ans (2011-2013), est considéré comme la contribution des collectivités à l'effort partagé pour atteindre l'objectif global de redressement des finances publiques.

Pour notre collectivité, le montant de la dotation forfaitaire inscrite est de 824 402 euros. N'ayant pas reçu le montant de la dotation avant la construction du budget, la somme inscrite est celle réellement perçue en 2012.

En matière de charge de personnel, la poursuite du gel du point d'indice et ses effets induits sur les bas salaires (indemnité de garantie du pouvoir d'achat) ainsi que l'évolution des taux de cotisations CRNACL, IRCANTEC sur les deux années à venir, les obligations imposées en matière d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité, de développement durable... pèseront encore pour une année supplémentaire sur le budget de fonctionnement.

Par ailleurs, on observe une augmentation des charges dues aux effets mécaniques de l'ancienneté pour la masse salariale, et des obligations faites aux communes de procéder à l'application de nombreuses normes imposées.

Le choix d'une politique sociale permettant l'embauche de jeunes dans le cadre des emplois avenir et la participation de la collectivité à la prise en charge des couvertures prévoyance et santé des agents ont un impact sur ce poste budgétaire.

Thierry DARPIN, Conseiller municipal, intervient pour souligner l'évolution depuis 2007 des charges de personnel. Pour lui, elles sont dues à l'augmentation des effectifs de 42 personnes à 53 soit une augmentation de 28,6 % des charges de personnel alors que les recettes n'évoluent que de 7%.

Nicole TERRIOT, renouvelle sa proposition à Thierry DARPIN de travailler sur les chiffres annoncés de manière à s'entendre sur les montants retenus avant de livrer des analyses.

Michel MAILLOT rappelle sa réponse lors du débat d'orientation budgétaire à ce sujet. Le choix de maintenir des services nécessite la présence d'agents quand l'Etat délègue de nouvelles missions aux collectivités (passeport, urbanisme....) et ne compense pas à la hauteur de la charge. Il en est de même des services, qui, répondant à un besoin de nos concitoyens, se développent par leur pertinence comme le restaurant d'enfants. Par ailleurs des prestations (entretien des bâtiments, voirie et espaces verts), sont fournies à la COVATI.

Nicole TERRIOT reprend la présentation du budget.

Concernant la fiscalité, le coefficient de revalorisation des bases est de 1,018 soit + 1,80 %, comme en 2012. L'inflation annoncée pour les douze derniers mois écoulés est de + 1.90 %. Il est donc proposé, face à une situation sociale de plus en plus difficile pour nos concitoyens (chômage, montée des précarités, crise économique et financière) et afin de ne pas ajouter une nouvelle pression fiscale sur les ménages, de ne pas augmenter les taux.

Enfin, vu la réception tardive de toutes ces données, le budget a été équilibré avec les bases prévisionnelles à taux constant. Ces chiffres seront donc réajustés dès la prochaine décision modificative.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 4 045 871 euros. La section de fonctionnement est en augmentation (dans sa globalité) de + 7,82 %.

Les dépenses de fonctionnement ont intégré une augmentation de + 6% pour les fluides et carburants. Les autres postes ont été augmentés de plus ou moins 2 % au regard des crédits consommés l'année précédente.

Des dépenses liées aux projets 2013 sont à noter : une poursuite de l'augmentation des contrats de maintenance due au contexte normatif mais aussi au besoin de sécuriser notamment les systèmes de sauvegarde et d'entretien, soit un poste «maintenance» d'un montant de 67 970 euros contre 55 991 euros en 2012 ; une augmentation des honoraires liée notamment à la nécessité de rédaction du DICRIM (Document Information Communale sur les Risques d'Inondations Majeurs)

Les dépenses de personnel affichent un montant de 2 143 852 euros. Comme cela avait été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, cette somme prévoit l'évolution des taux de cotisations CNRACL, IRCANTEC, CNFPT, l'augmentation du taux de prise en charge des tickets restaurants en faveur des agents, ainsi que la participation aux cotisations prévoyance et santé des personnels, possibilité instaurée depuis 2012. De plus, afin de poursuivre une politique en faveur de l'insertion des plus jeunes dans le monde du travail, il a été budgétisé la prise en charge de trois emplois avenir. Ce budget n'intègre aucune création de poste de fonctionnaire et voit alors une augmentation mécanique des dépenses, hors les montants cités précédemment de + 3,60%, soit une dépense prévisionnelle de 2 022 992 euros en 2013 contre 1 952 720 euros en 2012.

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » regroupe notamment les subventions aux associations. Il est à noter que les subventions ont été augmentées individuellement de 2 %. La globalité de ce poste « subventions » augmente de 7,09 %, mais il est à constater :

- les subventions exceptionnelles qui, à compter de cette année, sont des subventions « au projet » (Saint Patrick, tir à l'arc, section foot, section quilles, mots croisés) ;
- l'OMS comptabilise deux nouvelles associations dans ses effectifs « danse classique » et « afrodance ». Aussi, la somme attribuée à l'OMS est de 39 039 euros contre

34 446 euros. Cette enveloppe globale n'ayant pas été attribuée en totalité, il est constitué une réserve de 1 868 euros ;

- une subvention nouvelle de 1 000 € attribuée au Centre Social et une subvention de 1 500 € non redistribuée à l'association « ville en deux lettres ».

Nicole TERRIOT précise que la subvention de fonctionnement du CCAS a augmenté au regard du projet particulier lancé cette année en direction des personnes âgées et de la structuration de ces nouveaux services.

Enfin, Nicole TERRIOT fait remarquer que ce chapitre intègre le renouvellement de la convention avec la « Fondation du Patrimoine », soit 10 000 euros pour accompagner la rénovation des façades, ainsi que la subvention à l'école Jeanne d'Arc pour 43 060 euros contre 37 757 euros en 2012.

Alain AUFFRET, conseiller municipal, demande ce que pense l'OMS de cette répartition.

Jean-Marc COLLET, adjoint aux sports et à la vie associative, rappelle le principe toujours valide avec l'OMS. Celui-ci fait une proposition au regard de critères négociés depuis plusieurs années, et fait ensuite une proposition à la commune.

Effectivement, dans le cadre des assises des associations, il a été proposé de poursuivre ce dialogue au sein du Comité Communal de la Vie Associative, pour travailler sur ces questions avec l'ensemble des associations. Il a aussi été clarifié la différence entre une demande de subvention de fonctionnement et une demande de soutien sur un projet.

Il confirme que suite aux demandes transmises ce jour, tous les crédits n'ont pas été affectés, mais le seront sur demande.

Les recettes de fonctionnement sont issues des produits des services pour 328 221 euros, des impôts et taxes pour 2 385 406 euros, des dotations et subventions pour 1 142 894 euros.

Le produit des impôts a été inscrit avec les bases prévisionnelles 2013 à taux constant.

Quant aux autres compensations, dotations et subventions, n'ayant eu connaissance des données 2013 que tardivement, les sommes inscrites seront actualisées à la prochaine décision modificative.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 002 496 euros.

Cette section de dépenses intègre en priorité le remboursement de la dette en capital soit 98 396 euros dont 82 396 euros au titre des emprunts en cours et des dépenses d'équipements pour la somme de 1 904 100 euros.

- Construction d'un court de tennis couvert, réaménagement des locaux à la mairie, rénovation des espaces douches et sanitaires pour le personnel aux ateliers ;
- Accessibilité à l'espace Carnot, réfection des sols au COSEC, ainsi que diverses acquisitions de mobilier et matériel dans les écoles et les différents services....
- Rénovation et entretien des voiries communales, aménagement des espaces verts, extension du réseau et de l'éclairage public...
- Réservation foncière pour des acquisitions ;
- Réalisation d'une étude afin de transformer la ZPPAUP en AVAP comme la loi le prévoit depuis le Grenelle 2. Ceci permettra notamment d'adapter notre règlement aux nouvelles normes et pratiques en matière de production d'énergie.

L'ensemble de ces projets sera financé par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 159 890 euros, de la dotation aux amortissements pour un montant de 193 580 euros, des ventes de terrains en zone industrielle pour 54 000 euros, du FCTVA pour la somme de 228 985 euros et de la Taxe Locale d'Équipement dont l'estimation est portée à 142 000 euros (cette taxe d'aménagement fera certainement l'objet d'un réajustement lors de la prochaine décision modificative).

On ajoutera les subventions attendues inscrites pour un montant de 494 995 euros qui proviennent du Conseil Général, du Conseil régional, de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), de la DRAC, du contrat de pays Seine et Tilles, du contrat Ambitions Côte d'Or et des fonds européens (FEADER).

Enfin, pour l'équilibre de ce budget, nous inscrirons un emprunt de 729 046 euros.

Enfin, Nicole TERRIOT rappelle que les emprunts sont réalisés en fonction de l'avancement des travaux et suivant les besoins de trésorerie.

Le Maire remercie Nicole TERRIOT pour cette présentation, les élus et les services pour la préparation du budget et ouvre le débat.

Thierry DARPIN reprend la parole pour exprimer, à nouveau, son désaccord sur le projet du Tennis couvert, pour des questions de coût de l'opération et d'implantation. Monsieur DARPIN trouve que le projet d'aménagement de l'accessibilité de l'espace Carnot sur l'ensemble du bâtiment est un bon projet. Il réaffirme sa méfiance sur les dépenses de personnel.

Le Maire précise que le projet de tennis se réalisera si nous obtenons les financements comme cela a toujours été dit. Cette règle est vraie pour tous les projets d'investissements qui ont été soutenus par la majorité actuelle pour permettre le développement des activités des clubs sportifs. Les projets soutenus l'ont toujours été au regard du dynamisme des clubs et en accord avec l'OMS.

Le budget 2013 est adopté par le Conseil municipal avec 22 voix « pour » (Liste Agir ensemble) et 5 voix « contre » (Demain autrement).

7. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2013.

Nicole TERRIOT, adjointe au budget et aux comptes propose au conseil municipal de maintenir les taux fixés en 2012.

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	13,91 %
Taxe foncière (bâti)	16,49 %
Taxe foncière (non bâti)	36,45 %
CFE	17,25 %

La délibération est adoptée avec **22 voix « pour » (liste « Agir Ensemble ») et 5 abstentions (liste « Demain Autrement »)**

8. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

Denis GASSE, conseiller délégué à la voirie, explique qu'il s'agit de deux projets, un plateau traversant rue des capucins et un radar pédagogique rue Anatole France. Ces deux projets sont justifiés afin d'améliorer la sécurité des usagers, notamment les piétons et cycles, aux abords des équipements publics.

Le montant prévisionnel établi sur la base du quantitatif fourni lors de la consultation des entreprises est de 8 961,40 euros hors taxe pour le plateau traversant. Le projet a été transmis au service du Conseil général pour avis le 28 janvier 2013.

L'installation du radar pédagogique, semblable à celui posé en 2012 rue François Mitterrand, est inscrite au budget investissement 2013 pour la rue Anatole France ; le coût prévisionnel est de 4 200 euros hors taxe pour la fourniture et pose hors raccordement au réseau d'éclairage public conduit avec le SICECO et estimé à 1 000 euros à la charge de la commune.

Considérant qu'ils s'inscrivent dans le champ des travaux éligibles, le Conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police.

Le maire en profite pour souligner que le produit des amendes de police infligées sur le territoire de la commune, n'est pas encaissé directement par les communes ou les collectivités locales,

mais par l'Etat. L'Etat en garde une partie et redistribue le reste dans les conseils généraux. En Côte d'or, le Conseil général attribue, sur ce fonds, des subventions aux communes qui réalisent des projets d'amélioration de la sécurité routière.

9. Convention entre la ville d'Is-sur-Tille et la Fondation du Patrimoine.

Annie GIGON, adjointe en charge de l'urbanisme, propose de renouveler la convention de 2010 avec la Fondation du Patrimoine afin de favoriser la restauration du patrimoine bâti privé dans les secteurs A et B de la ZPPAUP. Les objectifs sont multiples : préserver le patrimoine local non protégé, inciter financièrement les propriétaires à réaliser des travaux et déléguer à la Fondation du Patrimoine l'instruction et la gestion des dossiers.

La participation financière annuelle de la commune prévue à l'article 2 de cette convention est de 10 000 Euros ; toute modification devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de poursuivre son partenariat avec la Fondation du patrimoine et accepte de lui confier pour une durée de trois ans, l'instruction technique des dossiers, le suivi des demandes d'aide par les personnes éligibles et la gestion de l'enveloppe financière annuelle accordée par la commune.

IV. Fonction publique

10. Recrutements dans le cadre du dispositif emplois d'avenir.

Monsieur le Maire rappelle les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Celles-ci visaient notamment à renforcer son implication dans le développement d'actions permettant de prévenir l'exclusion avec les acteurs publics compétents. Ceci se fera en continuant à maîtriser la masse salariale à effectif constant tout en intégrant une politique sociale adaptée au contexte économique en envisageant la création d'emplois en alternance ou aidés afin de poursuivre sa participation à l'effort pour l'emploi.

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Notre commune peut décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale (ou cap emploi) et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié sera désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Monsieur le Maire propose au Conseil le recrutement de 3 emplois d'avenir à temps complet, pour intégrer le service des ateliers municipaux et exercer les fonctions d'agents techniques polyvalents.

Ces contrats seront à durée déterminée et conclus pour une période de 12 mois renouvelables, dans la limite de 36 mois maximum. La rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

La délibération est adoptée avec 22 voix « pour » (liste « Agir Ensemble ») et 5 abstentions (Liste « Demain autrement »)

11. Création d'emplois saisonniers au service des espaces verts.

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années, des contrats saisonniers sont créés aux espaces verts pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Revalorisation de la valeur des titres restaurant.

Nicole TERRIOT, adjointe au budget et aux comptes rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2012, la valeur unitaire des titres restaurant est de 7 euros avec une participation financière de la ville à hauteur de 60 %. Elle propose au conseil d'approuver une augmentation de la valeur unitaire des titres restaurant suivant l'évolution du coût de la vie, qui est de 2 %. La valeur du titre sera donc arrondie à 7,20 euros, la participation employeur restant fixée à 60 %. En effet, c'est le souhait formulé, l'an passé en conseil municipal, de procéder à une revalorisation régulière.

A ce titre il est précisé dans la délibération qu'annuellement, la valeur des titres restaurant sera réévalué en prenant comme référence l'évolution de l'indice des prix à la consommation restauration et cafés hors cantines ou S.M.I.C.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Questions diverses

Rythmes scolaires

Le Maire interpelle les membres de la liste « Demain Autrement » quant à leur point de vue sur l'application du décret sur les rythmes scolaires.

Thierry DARPIN, conseiller municipal, répond qu'ils sont favorables au report de son application à la rentrée 2014.

Le Maire rappelle qu'avant de prendre sa décision, une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés a été conduite par Dominique LETOUZEY, adjointe en charge des affaires scolaires. Cette démarche a permis de rencontrer les enseignants des écoles primaires, les parents d'élèves, les associations, les DDEN, mais aussi de se vérifier avec l'école Sainte Jeanne d'Arc. Une synthèse lors des conseils d'écoles a eu lieu la semaine dernière.

Par ailleurs, en tant que Président de la Communauté de communes, il avait demandé au directeur du service enfance jeunesse de rencontrer tous les Maires et de faire un point avec eux sur les difficultés ou conditions à réunir pour y conduire ce projet.

Suite à la synthèse réalisée, 3 scénarios ont été proposés. Les Maires concernés ont préféré retenir le scénario qui différerait complètement l'engagement de la communauté de communes pour la part qui la concernait, soit la partie périscolaire, plutôt qu'une montée en puissance progressive. Il était, à partir de là, difficile sur la compétence scolaire à la charge de la commune de se lancer et de mettre les associations face à des difficultés d'organisation importantes ainsi que quelques familles (une dizaine dénombrée) qui auraient pu se trouver face à des emplois du temps compliqués.

C'est avec regret que le Maire a décidé de différer le démarrage à septembre 2014, car si l'on regarde la baisse des résultats scolaires depuis 10 ans et la place de la France au regard des autres pays de l'OCDE, il est triste que nos enfants ne soient pas la priorité dans ce débat. Surtout quand on sait que les deux ministres qui successivement ont conduit un travail sur ces questions sont arrivés exactement aux mêmes conclusions.

A cette occasion, Jean-Marc COLLET rappelle qu'effectivement depuis la rentrée 2008 les enfants ne bénéficient plus que de 24 h d'enseignement concentrées sur 4 jours. On sait que cette organisation n'est pas favorable à l'apprentissage des élèves les plus éloignés des normes du système scolaire. Il faut rappeler aussi que la suppression du samedi matin n'était pas seulement un passage de 4,5 jours à 4 jours mais aussi la suppression de 2h de classe par semaine pour les élèves.

Enfin Jean-Marc COLLET signale « l'aspect révolutionnaire » de la réforme qui donne un rôle aux collectivités dans le système éducatif, rôle qui dépasse le seul fait d'être de simples financeurs.

Dominique LETOUZEY rappelle à son tour qu'y compris l'académie de médecine est très choquée par la manière dont les différents acteurs réagissent à cette situation au vu des enjeux de santé publique derrière cette question de la réussite ou de l'échec scolaire. Elle cite : « Supposée être *"un élément majeur de l'épanouissement de l'enfant"*, la vie scolaire est *"aujourd'hui un facteur déterminant de la fatigue exprimée par l'enfant, source de difficultés de concentration et d'apprentissage, d'irritabilité et d'agressivité, voire d'échec scolaire pouvant amener l'enfant à une dangereuse autodépréciation"*,

Dominique LETOUZEY ajoute que lorsqu'on intègre à cela la consommation importante de psychotropes et d'antidépresseurs en France chez les adultes, il est désolant de poursuivre dans ce sens.

Claudette CORMILLOT conseillère déléguée ajoute que cette réforme des rythmes scolaires a été conçue pour les enfants et regrette que les problèmes des adultes pour la mise en place de cette réforme priment sur l'intérêt des enfants. Il est incroyable que dans certains débats, les bienfaits qu'elle apportera aux enfants aient aussi peu été évoqués. Elle se dit être très déçue de cette situation et de la non mise en avant des enjeux pour les enfants.

Alain AUFFREY, conseiller municipal, demande quels sont les arguments des communes qui ne voulaient pas y aller.

Le Maire répond que certains « arguments » n'ont pas vraiment été exprimés. Par ailleurs il a été évoqué la question financière ainsi que certaines incertitudes dans la mise en place de cette réforme dès 2013.

Bocaplast

Le Maire informe le Conseil de l'avancée des discussions avec l'entreprise BOCAPLAST pour le déménagement de l'usine située sur l'emplacement du futur Ecoquartier AMI. Après plusieurs réunions avec les représentants de BWT France qui a racheté l'entreprise BOCAPLAST il y a environ 2 ans, le 4 décembre 2012, le comité de direction de BWT France, a fait le choix d'étudier une implantation nouvelle sur le parc d'activités du Seuil de Bourgogne à Til-Châtel.

Les différents partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Préfecture, fonds européens) sont mobilisés, plusieurs rencontres ont déjà eu lieu, et BWT France souhaite déployer un vrai projet de développement de ses activités sur notre territoire avec des emplois supplémentaires envisagés.

Voirie au Parc du Petit Bois

Depuis plusieurs années, des négociations sont en cours avec VILLEO propriétaire des logements du Parc du Petit Bois pour que la commune reprenne les axes principaux de la voirie (actuellement propriété de VILLEO) après réfection complète par le propriétaire bailleur.

Les négociations sur ce projet ont bien avancé et VILLEO s'est engagé à réaliser les travaux cette année. Mais il faut aussi rappeler que depuis 10 ans, des travaux importants d'isolation des bâtiments et de réfection des logements ainsi que la construction d'une chaufferie bois ont été réalisés pour un montant d'investissement de l'ordre de 4,5 millions d'euros. Ceci dans un souci de confort et de réduction des dépenses énergétiques pour les résidents.

Pour autant, les élus ont rappelé à la nouvelle directrice les engagements pris et l'état très dégradé de la voirie. Au vu de ces arguments, une convention est en cours de rédaction, elle devrait être proposée au conseil municipal prochainement.

Le Maire,

Michel MAILLOT